

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**ENVIRONNEMENT  
- Convention de  
partenariat avec une  
association locale pour la  
collecte de livres.**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/03/18

Date d'affichage :  
13/03/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers  
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents au développement durable grâce à la mise

en place d'une collecte écoresponsable et solidaire de livres en partenariat avec l'association locale les Restaurants du Cœur de Saint-Quentin.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : le siège de l'Agglomération, le Centre Technique d'Agglomération, Créatis, la déchèterie communautaire de Saint-Quentin, le pôle communautaire de Clastres ainsi que dans chaque mairie ou école des communes de la Communauté d'agglomération.

Elle aurait lieu du lundi 9 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018. Les livres ainsi collectés seront mis à disposition des bénéficiaires via la bibliothèque solidaire de l'association.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec les Restaurants du Coeur selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42061-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Collecte écoresponsable de livres

Du lundi 9 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018

## Entre les soussignés

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Président Xavier Bertrand, dûment habilité, par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mars 2018,

**Et**

L'association « les Restaurants du cœur » située à la cité de la solidarité, chemin de Lehacourt à Saint-Quentin, représentée par Daniel Eduin, président de l'association.

### **1. OBJET :**

La présente convention a pour objet la collecte de livres neufs ou usagés, auprès des parties aux présentes sous forme de dons des agents et des habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

### **2. DURÉE :**

L'opération débutera le lundi 9 avril 2018 et se terminera le vendredi 18 mai 2018.

### **3. LIEUX DE COLLECTE :**

- Hôtel de l'Agglomération du Saint-Quentinois, boulevard Victor Hugo (1 point de collecte)
- Centre Technique d'Agglomération (2 points de collecte)
- Pôle communautaire de Clastres (1 point de collecte)
- Déchèterie Ouest à Saint-Quentin (1 point de collecte)
- Créatis (1 point de collecte)
- Mairies ou écoles des 39 communes de l'Agglomération du Saint-Quentinois

### **4. LIVRES ACCEPTÉS :**

Sont notamment acceptés (tout public) :

- ❖ Livres manuscrits (romans, bandes dessinées, biographies, historiques etc.)
- ❖ Livres audio
- ❖ Livres interactifs
- ❖ Dictionnaires
- ❖ Manuels scolaires

## **5. CONDITIONS DE REMISE DES DONS :**

Il est impératif que les livres soient propres ; en bon état, ne soient pas détériorés et ne présentent aucun danger futur pour les utilisateurs.

Tout don considéré comme non utilisable et/ou présentable sera détruit ou recyclé en fonction de ses caractéristiques.

Les livres sont des dons et sont donc remis à titre gratuit, ils sont considérés au sens du code civil comme des objets abandonnés dont la possession ne peut plus être revendiquée par les donateurs ou ceux qui les collectent.

## **6. FRÉQUENCES DE COLLECTES :**

La collecte aura lieu régulièrement sur site sur appel à la mission Développement Durable. Les livres seront récupérés par l'association au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois après autorisation de l'autorité administrative.

## **7. RESPONSABILITÉS**

En aucun cas les établissements qui procèdent à la remise des dons collectés ne peuvent être tenus pour responsable de dommages qui se produiraient à la suite de la redistribution des livres ou à leur utilisation.

## **8. FIN DE L'OPERATION**

A l'issue de l'opération les parties aux présentes seront destinataires d'un compte rendu de la campagne de collecte qui évoquera les éléments principaux en termes de quantités et de typologie des remises.

L'opération cessera selon ce qui est prévu à l'article 2.

**Fait à Saint-Quentin le**

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Les Restaurants du Cœur,

Le Président, Xavier BERTRAND

Le Président, Daniel EDUIN